



REPUBLIQUE DU BENIN



FEDERATION INTERNATIONALE DE FOOTBALL ASSOCIATION
(FIFA)

FEDERATION BENINOISE DE FOOTBALL (FBF)

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHÉS PUBLICS

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL POUR
LA CONSTRUCTION DE DEUX PISCINES DANS LES CENTRES DE
FOOTBALL DE MISSERETE ET LOKOSSA ET LA CLOTURE DES
DOMAINES DE LA FBF A ABOMEY ET DJOUGOU**

Référence : AOI N° 0016 /2026/FBF/PDT/SG/SA du 13 janvier 2026

Maître d'ouvrage : Fédération Béninoise de Football (FBF)

Autorité contractante : Fédération Béninoise de football (FBF)

Source de financement : FIFA – FBF

Gestion : 2026 et suivants

Imputation budgétaire :

Janvier 2026

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
INTERNATIONAL OUVERT**

Émis le : 13 janvier 2026

**POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX PISCINES DANS
LES CENTRES DE FOOTBALL DE MISSERETE ET
LOKOSSA ET LA CLOTURE DES DOMAINES DE LA
FBF A ABOMEY ET DJOUGOU**

Référence : AOI N° 0016 /2026/FBF/PDT/SG/SA du 13 Janvier 2026

Maître d'ouvrage : Fédération Béninoise de Football (FBF)

Autorité contractante : Fédération Béninoise de football (FBF)

Source de financement : FIFA – FBF

Gestion : 2026 et suivants

Imputation budgétaire :

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES	1
SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES.....	2
SECTION I. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO).....	Erreur ! Signet non défini.
Sous-section A. Instructions aux candidats (IC)	Erreur ! Signet non défini.
Sous-section B. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO).....	Erreur ! Signet non défini.
Sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification	Erreur ! Signet non défini.
SECTION II. FORMULAIRES DE SOUMISSION	Erreur ! Signet non défini.
DEUXIÈME PARTIE - SPECIFICATION DES TRAVAUX.....	Erreur ! Signet non défini.
SECTION III. CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES	Erreur ! Signet non défini.
TROISIÈME PARTIE - MARCHÉ	Erreur ! Signet non défini.
SECTION IV. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES (CCAG)	Erreur ! Signet non défini.
SECTION V. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	Erreur ! Signet non défini.
SECTION VI : CAHIER DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES (CCES) .	Erreur ! Signet non défini.

PREMIÈRE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'appel d'offres ouvert international

Autorité contractante : Fédération Béninoise de Football (FBF)

Référence : Avis d'Appel d'Offres Ouvert International (AAOI)

N° 0016 /2026/FBF/PDT/SG/SA du 13 janvier 2026

1. La Fédération Béninoise de Football (FBF) a prévu des ressources dans son budget exercice 2025 et suivants afin de financer la réalisation des travaux de construction de deux piscines dans l'enceinte des centres de formation de football de Misséréte et Lokossa et la construction de la clôture du domaine de la FBF à Abomey et Djougou. Les travaux sont répartis en quatre (04) lots ainsi qu'il suit et font l'objet du présent appel d'offres ouvert international :

- Lot PISC01 : travaux de construction d'une piscine dans l'enceinte de l'Académie de Football de Misséréte ;
- Lot PISC02 : travaux de construction d'une piscine dans l'enceinte du centre féminin de football de Lokossa ;
- Lot CLOT01 : travaux de construction de la clôture du domaine de la Fédération Béninoise de Football à Abomey.
- Lot CLOT02 : travaux de construction de la clôture du domaine de la Fédération Béninoise de Football à Djougou.

2. Les candidats pourront remettre une offre pour un (01) ou plusieurs lots.

3. Un candidat peut être déclaré attributaire de plusieurs lots à condition de satisfaire au cumul des conditions stipulées dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO).

4. La Fédération Béninoise de Football (FBF), sollicite des offres **sous pli fermé** de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser lesdits travaux.

5. Le délai d'exécution de chaque lot est de **quatre (04) mois** à compter de la date notifiée par ordre de service de démarrage des travaux.

6. La participation à cet appel d'offres ouvert, tel que défini dans la Loi *-N°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite Loi.

7. Les exigences en matière de qualification sont :

- être une entreprise ou groupement solidaire d'entreprises spécialisé (es) en BTP ;
- disposer du matériel et du personnel essentiels exigés pour l'exécution des travaux ;
- avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de vingt-cinq millions (25 000 000) de francs

CFA pour chacun des lots, justifiés par une attestation de capacité financière authentique en original conforme au modèle du DAO et délivrée par une Banque ou un organisme financier agréé en République du Bénin ;

- disposer d'un chiffre d'affaires annuel moyen des trois (03) dernières années (2022 ; 2023, 2024) égal au moins à deux (02) fois le montant de l'offre, justifié par les états financiers validés par un organe compétent en la matière selon les règles en vigueur dans le pays du soumissionnaire ;
- avoir réalisé avec satisfaction au moins un (01) marché similaire au cours des cinq (05) dernières années (2021 ; 2022 ; 2023 ; 2024 ; 2025) ou l'année en cours justifié par des copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception provisoire ou définitive accompagné (e)s des pages essentielles des marchés y relatifs.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la Fédération Béninoise de Football (FBF), Quartier DJASSIN, 3è arrondissement Porto-Novo, 01 BP 112 Porto-Novo, Tél : (229) 20 21 41 42 / email : infofebefoot@yahoo.fr, et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à la même adresse aux heures suivantes : de 09 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures tous les jours ouvrables.

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'appel d'offres complet (en version électronique) à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la Fédération Béninoise de Football (FBF), Quartier DJASSIN, 3è arrondissement Porto-Novo, 01 BP 112 Porto-Novo, Tél : (229) 20 21 41 42 / email : infofebefoot@yahoo.fr, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures (heure locale) à compter **du 13 janvier 2026**. Ce dossier sera envoyé aux candidats sous le format PDF par voie électronique. La demande du candidat relative au dossier d'appel d'offres devra être adressée à la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la FBF par mail à l'adresse précitée.

10. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en deux exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la Fédération Béninoise de Football (FBF), Quartier DJASSIN, 3è arrondissement Porto-Novo, 01 BP 112 Porto-Novo, Tél : (229) 20 21 41 42 / email : infofebefoot@yahoo.fr, au plus tard **le mercredi 18 février 2026 à 10 heures 00 précises (heure locale : GMT+1)**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres seront ouvertes en présence des représentants dument mandatés des soumissionnaires présents, à l'adresse ci-après : salle de réunion de la FBF située au Quartier DJASSIN, 3è arrondissement Porto-Novo, 01 BP 112 Porto-Novo, Tél : (229) 20 21 41 42 / email : infofebefoot@yahoo.fr, le même jour à **10 heures**.

11. L'offre doit comprendre une garantie de soumission, d'un montant de deux millions (2 000 000) de francs CFA pour chaque lot.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.

Porto Novo, le 13 janvier 2026.

**Pour la Personne Responsable des Marchés Publics
Le Secrétaire Général**



Claude PAQUI